



## Conditions d'annulation

Valable pour toutes les formations continues de l'équipe Formation de la Ligue suisse contre le cancer, à l'exception des formations continues « Mieux communiquer » et « CAS en psychoncologie ».

- La Ligue suisse contre le cancer se réserve le droit d'annuler une formation continue. En règle générale, cette décision est communiquée aux personnes inscrites au plus tard 10 jours avant la date du début de la formation continue.
- Une fois la confirmation d'inscription envoyée, nous prélevons des frais de gestion de 50 francs en cas d'annulation 10 jours ou plus avant la formation continue.
- Si l'annulation intervient moins de 10 jours avant la formation continue ou en l'absence d'annulation, le montant de la formation continue est dû dans son intégralité, à moins que le participant ne fournisse un remplaçant au profil professionnel analogue.
- En cas de non-participation sans annulation préalable, le montant de la formation reste dû. Pour les formations continues gratuites, nous facturons les frais de gestion de 50 francs.
- Tout désistement doit être annoncé par e-mail à [formationcontinue@liguecancer.ch](mailto:formationcontinue@liguecancer.ch).
- En cas de maladie ou d'accident, seuls les frais de gestion de 50 francs sont dus (un certificat médical peut être exigé).
- Les formations continues ou parties de formation manquées ne peuvent pas être reportés sur d'autres formations continues et ne donnent droit à aucune réduction.